

Zeitschrift:	Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chorus svizzers
Herausgeber:	Schweizerische Chorvereinigung
Band:	2 (1979)
Heft:	1
Artikel:	Mozart : sa vie musicale et son œuvre; 1756-1791
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1043906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renseignements auprès des présidents des Sociétés cantonales de chant ou au Bureau du Festival international de chant, boîte postale 496, 2501 CL La Haye/Pays-Bas.

Le plus ancien chœur d'hommes de Suisse fête ses 300 ans

Le Collège de chant de Chiètres (en allemand Kerzers, FR), vraisemblablement le plus ancien chœur d'hommes de Suisse, a fêté le 22 octobre 1978 son 300e anniversaire. Il a été fondé en 1678 par un ecclésiastique bernois, Théobald Wyzäplin, pour développer le chant religieux en l'absence d'un orgue. Vingt-quatre chanteurs composent actuellement ce chœur, qui a célébré cet anniversaire par un concert donné en l'église de Chiètres. (ats)

Mozart: Sa vie musicale et son œuvre; 1756—1791

L'enthousiasme qui préside à l'élaboration des grands projets nous comble toujours d'admiration, mais notre existence bien trop brève ne nous permettra jamais de jouir pleinement de l'énorme capital culturel mis à notre disposition. Cette constatation nous remplit parfois d'amertume parce qu'elle dénonce notre pauvreté, notre incapacité et nos limites, et tout but que nous nous assignons exige une renonciation. Il est impossible de vouloir tout embrasser. C'est peut-être alors à un véritable apostolat que certains se sont consacrés, sachant bien que toute dispersion différerait une réalisation chère et priverait l'humanité d'un apport considérable. Le pessimisme nous amènerait à une conclusion différente que nous nous permettrons de ne point aborder.

C'est à ces quelques réflexions d'ordre général que nous conduit la lecture du fameux *Mozart* de Th. de Wyzewa et G. de Saint-Foix paru aux éditions Desclee de Brouwer de 1936—1946 et réédité en 1977 en deux gros volumes (l'édition originale comprenait cinq tomes dont les trois derniers étaient de Saint-Foix seul, mais le plan complet de l'ouvrage et le nouveau catalogue avaient été établis du vivant de Wyzewa).

Limités par le temps et l'espace, nous sommes presque convaincus de trahir ce merveilleux ouvrage. Nous voudrions toutefois tenter de transmettre un peu de la ferveur qui nous anime et amener le lecteur à des conclusions identiques aux nôtres. Il est quand même redoutable de présenter en quelques lignes le résultat de toute une existence. Brigitte et Jean Massin, musicologues avertis de notre temps citent Wyzewa et Saint-Foix dans les éléments bibliographiques de leur *Mozart* en ces termes élogieux:

«Monument par l'envergure, aussi par la cohérence d'une systématisation audacieuse, en partie abandonnée aujourd'hui par son trop de rigueur, mais féconde à son heure. Edifiée avec des trésors d'érudition et de science, la somme de Wyzewa et Saint-Foix a marqué une date décisive dans les études mozartiennes;

non pour les recherches biographiques, mais pour l'étude d'un développement plus ou moins organique de l'œuvre. On a pu voir assez, en nous lisant, le nombre de points sur lesquels nous étions avec eux en un désaccord fondamental; nous ne tenons que davantage à leur rendre hommage, et à dire qu'aucun mozartien ne peut se dispenser d'avoir recours à eux.»

La gloire de Mozart ne cesse de grandir et de pénétrer plus profondément dans la vie des hommes. Depuis les œuvres enfantines, cette musique devient toujours un peu plus *La Musique*. Actuellement, Mozart est en tête de liste de tous les compositeurs pour le nombre de représentations de ses opéras et pour la production discographique.

Mozart a cette particularité d'être le seul compositeur qui se soit unanimement attiré la vénération de la postérité, alors que d'autres musiciens illustres ont compté de farouches adversaires. Comment expliquer ce phénomène, si ce n'est par l'universalité de son art. En effet, c'est l'ensemble qui est apprécié et ceci est d'autant plus remarquable que Mozart a cultivé tous les genres, excepté le didactique.

Wyzewa et Saint-Foix ont dépouillé leur ouvrage de l'anecdote pour lui rendre la rigueur recherchée par tous les musicologues. Avec un document si objectif une partie importante de l'investigation est effectuée. Une telle étude, exhaustive à notre avis, retiendra certainement l'attention de ceux qui aiment avant tout des créations dont la beauté est unique.

Mais voyons de plus près le contenu de l'ouvrage et arrêtons-nous là où nous découvrirons un passage signalé à notre attention. Nous le trouvons dans la «Huitième période» (tome 1, second séjour à Paris et voyage de retour, 1766):

«Partis de la Haye vers le 15 avril, les Mozart (réd.: Léopold, son épouse Anna-Maria, Nannerl et Wolfgang) donnèrent encore des concerts à Amsterdam (16 avril) et à Utrecht (18 avril). Ils s'arrêtèrent ensuite quelques jours à Malines . . . et arrivèrent à Paris dans les premiers jours de mai. Ils y restèrent jusqu'au 9 juillet, puis ils se remirent en route pour rentrer à Salzbourg, mais avec un long détour par la Suisse, où on leur avait fait espérer de brillantes recettes. Ils s'arrêtèrent . . . à Genève pendant trois semaines, à Lausanne pendant cinq jours, à Berne pendant huit jours, à Zurich pendant quinze, à Schaffhouse . . .

. . . Nous savons cependant, par le catalogue de Léopold Mozart en 1768, que «à Lausanne, pour le duc Louis de Württemberg, Wolfgang a composé des soli de flûte traversière».

Nous retrouvons d'ailleurs dans l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud (tome 6, p. 138) la relation du séjour de Mozart à Lausanne.

«En dehors des salons, il arrivait que des concerts fussent organisés dans des salles publiques, telles, à Lausanne, la salle Bourgeois en Saint-François, la salle Chandieu au Chêne, la salle Cassat en bas de Pépinet, ou encore celle du Conseil des Deux-Cents, que les autorités mettaient à la disposition du public dans certaines occasions. C'est dans cette dernière, à l'Hôtel de Ville de la Palud, que le jeune Mozart joua à deux reprises, lors de son passage à Lausanne en septembre 1766 . . . Accueillis à Lausanne par le prince Louis de Württem-

berg, qui séjournait au Grand-Montriond, par Mme d'Aubonne, Mme d'Hermonches et les Sévery, les Mozart acceptèrent de passer quelques jours dans cette ville. C'est ainsi que les 15 et 18 septembre, les Lausannois, émerveillés, purent entendre jouer le jeune Wolfgang et sa sœur Nannerl. Ils furent septante qui eurent ce privilège, et ils avaient payé 4 livres chacun. Ces auditions suggérèrent au Dr Tissot un article du plus vif intérêt sur le phénomène Mozart . . .»

Le Dr Tissot dirigeait à Lausanne un journal intitulé «Aristide ou le citoyen» et du numéro du 11 octobre 1766 nous extrayons l'article suivant:

«Je ne doute pas, messieurs, que vous n'ayez entendu le jeune Mozart (sic) et je suis persuadé qu'il aura fait sur vous la même impression que sur toutes les personnes à qui la nature a donné des organes capables d'apprécier les productions des beaux-arts. Vous aurez vu, avec autant de surprise que de plaisir, un enfant de neuf ans toucher du clavecin comme les grands maîtres; et ce qui vous aura encore plus étonné, c'est d'apprendre par des personnes dignes de foi qu'il en touchait déjà supérieurement il y a trois ans; c'est de savoir que presque tout ce qu'il a joué est de sa composition; c'est d'avoir trouvé dans toutes ces pièces et même dans ces fantaisies (au sens d'improvisations), ce caractère de force qui est le sceau du génie, cette variété qui annonce le feu de l'imagination, cet agrément qui prouve un goût sûr; c'est enfin de l'avoir vu exécuter les morceaux les plus difficiles, avec une aisance et une facilité qui surprendrait même chez un musicien de trente ans.»

Mozart fut un génie, mais un génie «écorché» et sa carrière ne fut pas sans obstacle.

Après tant d'ouvrages qui lui furent consacrés, celui de Wyzawa et Saint-Foix reste parmi les meilleurs. Il nous laisse admiratifs, mais muets devant le récit de cette vie exceptionnelle et trop courte.

Mozart expira le 5 décembre 1791 et les funérailles eurent lieu le lendemain Constance, malade ce jour-là, ne put accompagner la dépouille de son mari. Une tempête de neige et de pluie dispersa l'assistance avant l'arrivée au cimetière. Le cercueil, qui ne portait aucune inscription, se confondit avec d'autres dans la fosse commune. La semaine d'après, les fossoyeurs furent incapables de le reconnaître . . . (rr)

Directives pour la commande des insignes de vétérans

Communications du secrétariat

1. Il y a deux catégories de vétérans seulement:

a) Les chanteuses et chanteurs qui ont 35 ans d'activité dans une ou plusieurs sociétés, sans interruption.

Seule l'interruption pour cause de service militaire est considérée comme exception. Cela est valable pour tous les chanteuses et chanteurs des